

INFORMATION PRESSE

Bonneville, le 17 décembre 2024

Fondation ATMB : nouvel appel à projets pour l'année 2025 afin de relier ceux qui en ont le plus besoin sur son territoire

Après un an d'existence et 22 projets déjà soutenus en 2024, la « Fondation ATMB » lance un nouvel appel à projets ouvert aux associations locales. Les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier 2025.

En 2025, à travers ces nouveaux projets à élire, la « Fondation ATMB » continuera ainsi sa mission d'aide aux personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour un accès à l'emploi, aux soins, à la culture, à l'éducation, au sport, etc.

Deux types de soutiens peuvent être accordés par la « Fondation ATMB »

Les projets déposés doivent porter sur la thématique de la mobilité solidaire. L'association et le projet doivent être situés en Haute-Savoie et dans l'Ain à proximité du réseau ATMB.

- Le soutien des projets « **Main Forte** » peut être pluriannuel et peut aller jusqu'à 30 000 euros.
- Les soutiens « **Coup de pouce** » sont des soutiens ponctuels allant jusqu'à 5 000 euros. Les demandes de soutiens pour les projets « Coup de pouce » peuvent être déposés toute l'année et seront examinés semestriellement.

Un seul projet peut être déposé par association et par an.

Les projets sont à déposer en ligne sur le site internet de la « Fondation ATMB » : <https://fondation.atmb.com/deposez-vos-projets/>

La sélection des projets

Si le projet répond aux critères fixés ci-dessus et après son instruction par la déléguée générale, le dossier est présenté au comité exécutif qui votera pour sélectionner les projets les plus pertinents.

Le Comité exécutif est composé de 5 membres :

- Yoan Jeandemange, athlète para ski alpin et président de la Fondation ATMB,
- Romain Combes, responsable d'activité Agence Ecomobilité,
- Mathilde Jacquemard, conseillère clientèle ATMB,
- Valérie Muttoni, responsable comptabilité tiers ATMB,
- Philippe Deloire, Directeur de la Communication, de la Transformation et des Relations Humaines ATMB.



Les membres du comité exécutif, au côté d'Erwan Le Bris, directeur général d'ATMB et de Christophe Castaner, président d'ATMB
De gauche à droite : Mathilde Nicoud, déléguée générale Fondation ATMB, Yoan Jeandemange, Erwan Le Bris, Mathilde Jacquemard, Valérie Muttoni, Philippe Deloire - Romain Combes, absent sur la photo

Le calendrier des soutiens « Main Forte »

Les projets « Main Forte » d'un montant supérieur à 5 000 euros peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier 2025. Ils seront instruits jusqu'au 2 avril et votés lors d'un comité spécial le 3 avril 2025.



« Les membres du comité et moi-même avons hâte de découvrir les nouveaux projets 2025 ! Nous espérons recevoir, comme l'an dernier, des projets innovants autour de la mobilité solidaire. Nous prendrons le temps de bien étudier et de comprendre chaque projet pour faire les choix les plus en phase avec notre mission. Le travail et l'engagement des associations est essentiel pour tracer le chemin vers une société plus inclusive. »

Yoan Jeandemange, président de la Fondation ATMB

La « Fondation ATMB » a soutenu 22 projets associatifs en 2024

Depuis sa création en novembre 2023, la Fondation ATMB a déjà soutenu 22 associations locales. Toutes ont porté un projet améliorant la mobilité solidaire pour des bénéficiaires résidents en Haute-Savoie ou dans l'Ain à proximité de Valserhône :

- 15 projets « Main Forte »
- 7 projets « Coup de Pouce ».

Parmi ces 22 associations, 9 étaient déjà soutenues par ATMB dans le cadre de sa politique de mécénat engagée depuis 25 ans, et 13 associations étaient nouvelles.

La liste des 22 associations soutenues en 2024 figure ici : <https://fondation.atmb.com/nos-actions>

La vocation de la « Fondation ATMB »

Mécène depuis plus de 25 ans, ATMB a renforcé son soutien au territoire en créant en novembre 2023 la « Fondation ATMB », totalement dédiée à soutenir la Mobilité solidaire sur l'ensemble du territoire couvert par son réseau.

Elle s'appuie sur un constat de réelle précarité de la mobilité en Haute-Savoie, renforcé chaque année. Les résultats du baromètre interne 2023 réalisé par Wimoov montrent une augmentation de la précarité dans toute la France et en Auvergne-Rhône-Alpes. 21% des personnes en région AURA en 2024 sont en situation de précarité en matière de mobilité soit 4 points de plus qu'en 2022.

Soutenir la mobilité solidaire, c'est aider des personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer sur le territoire de la Haute-Savoie et de l'Ain, à proximité de Valserhône.

La « Fondation ATMB » est abritée par la Fondation de France

Fondation de toutes les causes et premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France abrite deux tiers des fondations sous égide du pays.

Télécharger les photos : [ici](#). (Lien disponible jusqu'au 24 décembre)

A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 340 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont-Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

Mécène depuis plus de 25 ans, ATMB a renforcé son soutien au territoire en créant en novembre 2023 la « Fondation ATMB », totalement dédiée à soutenir la Mobilité solidaire sur l'ensemble du territoire couvert par son réseau : Haute-Savoie et Ain, à proximité de Valserhône.

CONTACT PRESSE

ATMB : Mathilde Nicoud

Déléguée générale de la Fondation ATMB

mecenat-sponsoring@atmb.net